

CHAMPIONNAT D'AQUITAINE DES JEUNES

1. ORGANISATION GENERALE

1.1 Organisation

Les Championnats d'Aquitaine des jeunes sont organisés soit directement par la Ligue, soit délégués à un Comité Départemental ou un club de la région.

Les candidatures sont reçues au Secrétariat de la Ligue jusqu'au 31 mai de l'année précédant le Championnat.

Le Comité Directeur suivant (Juin), à défaut celui de septembre décide d'en déléguer ou non l'organisation. La structure chargée de l'organisation sera dénommée ci-après « Organisateur ».

1.2 Date de la compétition

Les Championnats d'Aquitaine des jeunes sont organisés chaque année pendant un week-end des vacances scolaires dites de février (en principe le week-end situé au milieu des vacances).

1.3 Qualifications

Chaque Comité Départemental organise son Championnat départemental. A l'issue de ce championnat, la liste des joueurs qualifiés par catégorie est établie (voir règles de qualification dans le règlement des championnats départementaux). Cette liste est transmise à la Ligue (responsable jeunes), dans la semaine qui suit le championnat.

1.3 Inscriptions / hébergements

Les clubs confirment la présence des joueurs au plus tard une semaine avant le début de la compétition (en précisant l'éventuel choix des joueurs de jouer dans une catégorie supérieure ou pour les féminines de jouer dans le tournoi mixte; cette possibilité est ouverte aux qualifiés d'office pour les championnats de France et aux joueurs ayant fait le même choix et s'étant qualifié dans la même catégorie au niveau départemental).

Les réservations et le paiement des hébergements sont groupés par les clubs et transmis à l'Organisateur.

Durant toute la durée du championnat, les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de jeu.

Un accompagnateur (ou un parent) pour 6 joueurs devra être présent sur place sur la durée du championnat.

L'objet de ce séjour est la compétition, du meilleur niveau possible, dans les meilleures conditions possibles. S'il doit être agréable ce ne sont pas pour autant des vacances. Les jeunes sélectionnés représentent leurs départements. Ils doivent faire le maximum pour obtenir les meilleurs résultats. Ceci implique que tous les fauteurs de troubles, en particulier nocturnes, seront renvoyés chez eux dès le premier incident.

1.4 Licences

Tous les participants aux Championnats d'Aquitaine doivent être licenciés « A » à la FFE. Ils devront pouvoir justifier de leur identité durant le Championnat.

1.5 Jeux et pendules

Chaque club devra contribuer à l'organisation de la compétition en amenant un nombre de jeux complets égal à 60% de son nombre de joueurs inscrits.

1.6 Pointage des joueurs

Les joueurs inscrits devront avoir confirmé physiquement leur présence au moins 15 minutes avant le début de la première ronde de leur tournoi. Dans le cas contraire, ils seront autorisés à entrer dans le tournoi à la seconde ronde.

2. ORGANISATION DE LA COMPETITION

2.1 Date, heures des parties

- Poussin, Pupille, Benjamin, Minime, Cadet, Junior.

Vendredi : 14h-16h, 16h30-18h30

Samedi : 10h-12h, 14h-16h, 16h30-18h30

Dimanche : 9h30-11h30, 13h30-15h30, 16h-18h

- Petit Poussin.

Dimanche : première ronde à 10h00, les horaires des rondes suivantes seront précisés par l'Organisateur le jour du Championnat

Ces horaires pourront être aménagés en fonction des contraintes subies par l'organisateur en accord avec la Ligue.

2.2 Organisation, arbitrage, Commission d'Appel

Direction technique

Lors du CD précédent le Championnat, et en accord avec l'Organisateur, la Ligue désigne l'équipe de direction du Championnat qui comprend au moins:

- 1 Directeur du tournoi
- 1 Arbitre principal
- 1 Arbitre adjoint

Les arbitres présents lors du Championnat pourront être sollicités pour assister l'équipe désignée.

La Ligue désigne également les deux ou trois entraîneurs chargés d'accompagner la sélection

lors du Championnat de France jeunes suivant. Ces entraîneurs seront intégrés à l'équipe d'arbitrage.

Ces 5/6 personnes, ainsi que le Bureau de la Ligue, sont prises en charge par la Ligue (pour les entraîneurs, sous réserve de participer effectivement à l'arbitrage).

Organisation

L'Organisateur assure la gestion matérielle du tournoi :

- matériel de jeu, espace de jeu, plan des tables, affichages, informatique...
- accueil des joueurs et de leurs familles,
- organisation du séjour, (information aux clubs, gestion des réservations, horaires, circulation des personnes, bruits extérieurs...)
- gestion de la buvette,
- cérémonie de remise des récompenses,...

Commission d'Appel

Le Directeur du tournoi et l'Arbitre principal choisissent et sollicitent 3 personnes parmi les accompagnateurs afin de mettre sur pied la Commission d'Appel des tournois, ainsi composée de 5 membres.

3. DEROULEMENT DES PARTIES

3.1 Règles du jeu

Les règles de la FIDE et de la FFE en vigueur à la date des Championnats sont applicables pour toute la durée de la compétition. Les parties sont comptabilisées pour le classement ELO national.

Les alinéas a) et b) de l'article 9.1 des Règles du Jeu (parties nulles par consentement mutuel) ne sont pas applicables avant le 30ème coup.

3.2 Constitution des tournois, appariements

3.2.1 Catégories comportant plus de 8 joueurs

Les appariements sont effectués au **système Suisse** (Règlement FIDE C.04)

3.2.2 Catégories comportant au plus 8 joueurs

Le tournoi est organisé en toutes rondes selon les grilles d'appariements de **Berger**.

3.2.3 Catégories comportant moins de 7 joueurs : les tournois féminin et mixte seront fusionnés (si une féminine remporte le tournoi mixte ainsi constitué, elle devient, sauf choix contraire de sa part championne mixte, mais son choix pour le Championnat de France reste libre).. Si le résultat est encore inférieur à 7 joueurs, le Directeur du tournoi pourra décider de fusionner deux catégories.

3.2.4 Aucun joueur ne peut concourir dans la catégorie supérieure (ou joueuse dans la catégorie mixte) si elle ne comporte aucun joueur de cette catégorie d'âge ou de genre.

3.2.5 Les cadets et juniors sont regroupés dans un seul tournoi.

3.3 Titres

Lorsque les catégories d'âge sont confondues du fait de l'organisation (application de l'article 3.2.3), chaque joueur concourt pour le titre de sa catégorie quelque soit le nombre de joueurs dans cette catégorie, ou, exclusivement, pour le titre d'une catégorie supérieure (ou mixte), comportant déjà un joueur, s'il l'a déclaré expressément lors de son inscription.

Les titres suivants sont attribués:

- au premier classé de la catégorie : Champion d'Aquitaine
- au second classé de la catégorie : Vice Champion d'Aquitaine

Les Champions d'Aquitaine sont qualifiés pour les Championnats de France ; des joueurs supplémentaires le sont aussi dans le cadre d'un nombre de joueurs par catégorie déterminé par la FFE et attribué à chaque Ligue en fonction principalement de ses effectifs.

3.4 Durée des parties / Notation

Chaque joueur dispose de 50 minutes plus 10 secondes par coup (15 minutes plus 5 secondes par coup pour les petits poussins). En cas de nombre de pendules électroniques insuffisant la cadence alternative sera 61 minutes (20 minutes pour les petits poussins) pour jouer tous ses coups, avec fin de partie au KO.

La notation des parties est obligatoire, sauf pour les petits poussins.

3.5 Litiges techniques

Lorsqu'un litige survient en cours de partie, à son tour de jeu, un joueur peut appeler l'un des arbitres en arrêtant la pendule et en levant la main. La partie sera poursuivie en appliquant les directives de l'arbitre.

Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par les joueurs en cause, (une simple demande verbale auprès du Directeur du tournoi ou d'un membre de la Commission d'Appel suffit). Le Directeur du tournoi organise une réunion de la Commission d'Appel avant la ronde suivante. Eventuellement, celle-ci entendra alors confidentiellement chaque partie concernée par le litige. Sa décision sera immédiate et sans appel.

3.6 Consignes à l'intention des participants et des spectateurs

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.

Pendant la partie :

- ne pas quitter l'espace de jeu sans autorisation (défini comme étant composé de l'aire de jeu + les toilettes)
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- avoir une attitude convenable et une tenue correcte
- ne pas frapper fort les pendules en particulier pendant les zeitnots.

L'utilisation de téléphones portables, baladeurs et autres matériels est interdite dans l'espace de jeu.

Un portable qui sonne en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son propriétaire.

Après la partie, les joueurs remettent les pièces en place et le gagnant ou les blancs en cas de partie nulle, apporte à l'arbitre les deux originaux des feuilles de parties signés avec les résultats encadrés. Blitz et analyses sont interdits dans la salle du tournoi.

Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié pour la ronde suivante.

Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis dans l'aire de jeu pendant les parties. L'accès à l'aire de jeu n'est autorisé que pour les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs.

Les joueurs qui ont terminé leurs parties deviennent spectateurs et doivent donc quitter l'aire de jeu.

4. RESULTATS ET CLASSEMENTS

4.1 Décompte des points

Une partie gagnée est comptée un point,	1
Une partie nulle est comptée un demi point,	0,5
Une partie perdue devant l'échiquier est comptée 0 point,	0

4.2 Classement

Le classement final de chaque tournoi est effectué par le total des points. En cas d'égalité de points entre plusieurs joueurs, le départage est effectué en appliquant dans cet ordre les systèmes :

4.2.1 Tournois au système suisse

1 - Buchholz tronqué

2 - Performance

4.2.2 Tournois toutes rondes

1 - Sonneborn-Berger

4.4 Titres

Les titres suivants sont attribués:

- au vainqueur : Champion d'Aquitaine
- au second : Vice Champion d'Aquitaine

5. PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

5.1 Aide aux participants

La ligue apportera une aide financière (modeste) aux joueurs qualifiés pour le championnat de France dans la mesure où ils auront participé au championnat d'Aquitaine. Pour les catégories cadets et juniors, en l'absence de qualifications, ce sont les deux premiers de chaque catégorie qui seront assimilés aux qualifiés.

5.2 Encadrement sportif

La ligue envoie des entraîneurs aux championnats de France afin d'assurer l'encadrement sportif de sa délégation (entraînements/préparations et analyses des parties).

5.3 Encadrement trajets et hébergement

La ligue propose d'assurer l'encadrement trajet et séjour sur place de jeunes non accompagnés par leurs parents dans la mesure où ils sont mineurs et ont au moins 12 ans.

Pour l'organisateur

Pour la Ligue

Le Directeur du tournoi